ALLOCUTION PRINCIPALE

Le régime de non-prolifération nucléaire et de désarmement : Surmonter les obstacles connus et relever de nouveaux défis

par

Sergio Duarte

Haut Représentant pour les affaires de désarmement Organisation des Nations Unies



REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES PARTIES DE 2010 CHARGEE D'EXAMINER LE TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES

ONU, New York 5 mai 2010 Il est d'usage lors d'une conférence comme celle qui nous réunit aujourd'hui de commencer par remercier les organisateurs de leur invitation et je suis en effet reconnaissant à Madame l'Ambassadrice Anda Filip de m'avoir invité à m'entretenir avec vous.

Mais ne vous y trompez pas, ma gratitude ne tient pas uniquement à cette invitation. Je suis extrêmement reconnaissant à l'Union interparlementaire de tout ce qu'elle a fait ces dernières années pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle planétaire. Si mon propos concerne l'ensemble du travail de l'UIP dans ce domaine, j'ai été particulièrement sensible à la résolution qu'a adoptée sa $120^{\text{ème}}$ Assemblée, le 10 avril de l'année dernière, à Addis-Abeba, qui vise à promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et le rôle des parlements en la matière. Je me félicite en particulier du fait que vous ayez souscrit au projet de désarmement nucléaire en cinq points proposé par le Secrétaire général de l'ONU le 24 octobre 2008.

Il va sans dire que les relations entre l'UIP et l'ONU sont très solides, probablement parce qu'ensemble nous mesurons l'importance de résoudre des problèmes qui touchent des communautés entières, ou dépassent même les frontières nationales - ce que Kofi Annan aimait à qualifier de « problèmes sans passeport ». En novembre 2008, l'Assemblée générale a adopté la résolution 63/24, qui a trait à la coopération entre l'ONU et l'UIP - et salue, dans son dispositif, la pratique consistant à inclure des parlementaires dans les délégations nationales aux grandes réunions et manifestations de l'ONU. Et je suis très heureux de constater que nombre de parlementaires font effectivement partie des délégations nationales participant à la Conférence 2010 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les parlementaires ont nombre de rôles, hélas mésestimés, à jouer pour porter ces grands objectifs. Si je dis mésestimés, c'est uniquement parce que la plupart des observateurs ont tendance à privilégier le rôle des exécutifs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans ces domaines. Les parlements ne bénéficient jamais de l'attention que justifie leur contribution pourtant non négligeable - car ce sont eux qui ratifient les traités, adoptent les textes d'application, valident le budget, assurent le contrôle, représentent les points de vues et les intérêts des électeurs et servent de lieu central de débat et de délibération.

Je pense en outre que les parlements peuvent contribuer à faire en sorte que les lois, , les politiques, les budgets et les institutions des Etats soient pleinement conformes à leurs engagements internationaux. On reproche souvent au Traité sur la non-prolifération son « déficit institutionnel » en ce sens qu'il ne prévoit pas la création d'un organisme de mise en œuvre. A cet égard, on pourrait dire que les Etats eux-mêmes ont des déficits institutionnels, qui se caractérisent d'abord par la rareté des organismes publics consacrés expressément aux questions de désarmement, en particulier dans les Etats qui possèdent l'arme nucléaire. Les parlements ont un rôle important à jouer dans ce domaine également, en inscrivant le désarmement et la non-prolifération dans les grandes priorités nationales.

Après vous avoir félicité pour le travail formidable que vous accomplissez et pour l'enthousiasme que vous y mettez, j'aimerais également vous entretenir de certains problèmes qui nous concernent tous en cette première semaine de la Conférence d'examen du Traité.

Comme nombre d'entre vous le savent, j'ai présidé la Conférence d'examen de 2005, qui s'est achevée sans être parvenue à un consensus sur les questions de fond. Ça a été une grande déception pour moi et, pour ainsi dire, pour tous les Etats parties. Toutefois, je pense que nos détracteurs sont allés trop loin en laissant entendre que cette absence de consensus signifiait que le Traité était au bord de l'échec, avec l'emploi récurrent, ces dernières années, de termes tels que « points de bascule » ou « cascades »

nucléaires. Il est incontestable que 2005 a été une mauvaise année pour le désarmement et la non-prolifération puisque le Sommet mondial n'a pas non plus permis de trouver un consensus sur le sujet.

Pourtant, il n'y a pas eu de net regain d'intérêt, au plan international, pour l'acquisition d'armes nucléaires. Bien au contraire, on a assisté à une adhésion massive aux nouvelles initiatives de désarmement nucléaire, comme l'attestent les textes publiés par d'anciens hommes d'Etat d'une bonne dizaine de pays, de même que les travaux de commissions internationales très respectées (la commission Blix et la commission Evans-Kawaguchi, par exemple) et la multiplication d'initiatives audacieuses émanant de la société civile, au nombre desquelles figurent des campagnes internationales remarquables telles que Global Zero, Mayors for Peace et la Campagne internationale pour abolir l'arme nucléaire, parmi tant d'autres.

On le voit également dans les discours des dirigeants des Etats détenteurs de l'arme nucléaire, en particulier des Présidents Obama et Medvedev, sans compter que l'on vient d'assister à la signature d'un nouvel accord bilatéral stratégique sur la limitation des armements entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie.

En somme, il y a beaucoup plus d'éléments qui laissent pressentir une « cascade » ou un « point de bascule » en faveur du désarmement, qu'une quelconque course mondiale aux armements nucléaires. Il se pourrait que les médias ne soient pas totalement étrangers au problème à force d'exploiter chaque occasion de faire de l'information sur des menaces réelles ou potentielles de fabrication d'armes nucléaires, au lieu de parler des progrès réellement accomplis et du fait qu'une majorité écrasante d'Etats ont les armes nucléaires en horreur et qu'ils les considèrent même comme une menace pour leur sécurité. Les questions touchant au respect du Traité ont fait couler beaucoup d'encre, mais il n'en reste pas moins qu'il est largement observé - c'est même la norme, tandis que la non-observation, elle, est très exceptionnelle.

Mon propos, vous vous en doutez, ne doit pas, nous conduire à relâcher notre vigilance. En effet, il n'est pas impossible que dans les prochaines années le régime mondial de non-prolifération nucléaire soit soumis à de nouvelles pressions, dont certaines pourraient purement et simplement remettre en cause son existence. Ces difficultés ont à voir avec les trois piliers du Traité.

Si le désarmement nucléaire ne fait pas de progrès significatifs, nous verrons poindre toute une série de dangers. Par significatifs, j'entends des accords qui prévoient la destruction des ogives, des bombes et des missiles dans des conditions transparentes, vérifiables et irréversibles. Par ailleurs, des tensions supplémentaires verront le jour s'il faut continuer à craindre que les engagements en matière de non-prolifération ne soient pas respectés - notamment, mais pas uniquement, quant aux activités nucléaires de l'Iran et à l'issue des efforts visant à inciter la République populaire démocratique de Corée à abandonner son programme d'armement nucléaire. Enfin, un troisième problème de taille pourrait surgir si l'on venait à essayer de limiter, de remettre en cause ou d'enfreindre le droit inaliénable à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Pour l'avenir du Traité, le pire qui puisse arriver serait que ces trois problèmes se posent simultanément.

Bien sûr, plusieurs autres difficultés pourraient surgir, dont un certain nombre seront examinées durant la présente Conférence d'examen. Elles sont multiples mais il faut dans un premier temps se pencher sur quelques unes de ces difficultés que sont l'adhésion universelle au Traité, l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, l'adoption d'une nouvelle forme de consensus international sur le cycle du combustible nucléaire, le renforcement des mesures de précaution et l'élaboration de normes relatives aux désistements du Traité et l'évaluation de leurs conséquences. On s'efforcera aussi d'améliorer le processus d'examen du Traité, en particulier grâce à une transparence et une reddition de comptes accrues.

Il y a aussi plusieurs éléments indépendants du Traité qui demandent à être suivis de près en raison de leur incidence sur nombre des objectifs du Traité, à savoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement et, plus généralement, la relance de la Conférence sur le désarmement, à Genève, qui est le seul et unique cadre de négociation multilatéral sur le désarmement. Il est extrêmement important de renforcer la réglementation internationale applicable dans plusieurs domaines tels que la limitation des missiles, la défense antimissiles, les armes spatiales et la quasi-totalité des armes classiques.

Si je fais état ici des armes classiques, c'est parce qu'elles font partie du mandat de « désarmement général et complet », qui est l'objectif du Traité sur la non-prolifération et d'une dizaine d'autres traités multilatéraux, mais aussi « l'objectif suprême » de l'ONU. Cette formule de « désarmement général et complet » regroupe les objectifs d'élimination de toutes les armes de destruction massive et la limitation ou la régulation des armes classiques - un compromis entre le désarmement et la limitation des armements. C'est là une distinction importante, car l'ONU ne vise pas uniquement à « réguler » les armes de destruction massive, mais à les faire disparaître!

Le 26 février dernier, Ban Ki-moon, a adressé une lettre aux parlements du monde entier afin de les encourager à unir leurs efforts pour permettre l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans cette lettre, le Secrétaire général de l'ONU saluait le travail de l'UIP dans ce domaine, ainsi que les activités de l'organisation non gouvernementale *Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement*. Nous avons reçu un grand nombre de réponses encourageantes. Je puis dire que nous tous qui travaillons à l'ONU sur le désarmement avons été très sensibles aux contributions des parlements dans ce domaine. Vos résolutions et vos débats contribuent à l'élaboration du calendrier public et à la définition des priorités nationales - et l'intérêt que vous manifestez pour le désarmement est le bienvenu, cela va de soi.

Je vous remercie une fois encore de m'avoir invité à prendre la parole et vous suis reconnaissant de l'intérêt que vous portez à cette question capitale qu'est le désarmement et au rôle que jouent l'ONU et les parlements dans sa promotion.